



# Erratum

## Avis public d'élection

### Ville de Carleton-sur-Mer

Par cet erratum, Antoine Audet, président d'élection, apporte des correctifs à l'avis public d'élection qui a été donné le 13 septembre 2021 :

1. Les heures d'ouverture des bureaux de vote pour le jour du scrutin (7 novembre 2021) et le jour de vote par anticipation (31 octobre 2021) seront de **9h30 à 20h**.
2. Le vote par correspondance est uniquement permis aux personnes dont le domicile est sur le territoire de la municipalité.

Donné à Carleton-sur-Mer, ce jeudi 30 septembre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet, président d'élection